

Programme du Service de l'éducation

Automne 2020 à février 2021



Version mise à jour le 10 novembre 2020

Rejoindre le Service de l'éducation d'Unifor

Service de l'éducation d'Unifor-Québec :	educationquebec@unifor.org 514 850-2550 1 800 361-0483, poste 2550
Laurent Lévesque, responsable du Service de l'éducation :	laurent.levesque@unifor.org 514 850-2532 1 800 361-0483, poste 2532

Calendriers par lieux de formation

EN LIGNE > sur la plateforme de visioconférence ZOOM

Déléguée et délégué 1 : Notions de base* (3 jours) – 25 au 27 janvier

AMOS > Unifor 3057 – 82, rue Beaudry, Amos

Déléguée et délégué 2 : Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage* (3 jours) – 25 au 27 novembre

BOISBRIAND > Unifor 698 – 82, chemin de la Grande-Côte, Boisbriand

Prendre en main sa retraite (2 jours) – 28 et 29 novembre (fin de semaine)

JONQUIÈRE > Hôtel Delta – 2675, boulevard du Royaume, Jonquière

Techniques d'enquête d'accident** (2 jours) – 26 et 27 novembre

Harcèlement psychologique, prévention et indemnisation** (3 jours) – 9 au 11 décembre

Calendriers par lieux de formation (suite)

LONGUEUIL > Unifor 510 – 601, rue Adoncour, Longueuil

[Introduction à la santé-sécurité du travail – juridiction provinciale](#)** (3 jours) – 23 au 25 novembre

[Déléguee et délégué 1: Notions de base](#)* (3 jours) – 9 au 11 décembre

[Négociation collective](#)* (3 jours) – 11 au 13 janvier

MONTREAL > Centre Sheraton – 1201, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal

[Déléguee et délégué 1: Notions de base](#)* (3 jours) – 25 au 27 novembre

[Violence en milieu de travail, prévention et indemnisation](#)** (3 jours) – 25 au 27 novembre

[Introduction à la santé-sécurité du travail – juridiction fédérale](#)** (3 jours) – 2 au 4 décembre

[Déléguee et délégué 3: Rafrâichissement et notions avancées](#) (2 jours) – 7 et 8 décembre

[Déléguee et délégué 2: Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage](#)* (3 jours) – 14 au 16 décembre

[Intervenante auprès des femmes](#)* (3 jours) – 20 au 22 janvier

[Taking care of your retirement](#) (2 jours) – 30 et 31 janvier (fin de semaine)

[La mobilisation en contexte de négociation](#) (2 jours) – 1^{er} et 2 février

QUEBEC > Hôtel Courtyard par Marriott, 900, rue des Rocalles, Québec

[Déléguee et délégué 1: Notions de base](#)* (3 jours) – 2 au 4 décembre

[Déléguee et délégué 2: Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage](#)* (3 jours) – 14 au 16 décembre

RIVIERE-DU-LOUP > Hôtel Lévesque – 171, rue Fraser, Rivière-du-Loup

[Introduction à la santé-sécurité du travail – juridiction provinciale](#)** (3 jours) – 2 au 4 décembre

SAINTE-THERÈSE > Unifor 728 – 49, rue Saint-Lambert, Sainte-Thérèse

[Déléguee et délégué 1: Notions de base](#)* (3 jours) – 30 novembre au 2 décembre

[Introduction à la santé-sécurité du travail – juridiction provinciale](#)** (3 jours) – 7 au 9 décembre

TROIS-RIVIERES > Hôtel Delta – 1620, rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières

[Travail syndical en prévention](#)** (2 jours) – 30 novembre et 1^{er} décembre

[Techniques d'enquête d'accident](#)** (2 jours) – 3 et 4 décembre

[Déléguee et délégué 1: Notions de base](#)* (3 jours) – 9 au 11 décembre

VALLEYFIELD > Unifor 700 – 394, rue Dufferin, Valleyfield

[Déléguee et délégué 1: Notions de base](#)* (3 jours) – 3 au 5 février

Comment ça marche?

Les formations débutent à 8 h 30 et se terminent à 16 h 30 tous les jours.

Pour vous inscrire à un cours, communiquez avec la personne responsable à l'éducation de votre section locale.

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, la personne responsable à l'éducation de la section locale doit envoyer ses demandes d'inscription par courriel à educationquebec@unifor.org. Elle devra fournir le **nom**, l'**adresse courriel**, le **numéro de la section locale** ainsi que le **nom de l'unité** pour chaque membre.

FOURNIR L'ADRESSE COURRIEL DES MEMBRES LORS DE L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE AFIN QUE NOUS SOYONS EN MESURE DE RESPECTER LES NORMES SANITAIRES.

Le Service de l'éducation d'Unifor-Québec utilisera l'adresse courriel du membre pour lui faire parvenir un rappel de son inscription. Dans ce courriel de rappel, le membre recevra également la version la plus à jour des mesures sanitaires en vigueur pour la formation. L'adresse courriel sera également utilisée afin de contacter le membre si une exposition potentielle à la COVID-19 survenait lors de la formation.

TOUTES NOS FORMATIONS RESPECTENT LES MESURES SANITAIRES ÉDICTÉES PAR LES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE.

Si une formation doit être annulée par le Service de l'éducation, nous en aviserons par courriel les personnes responsables de l'éducation des sections locales ayant inscrit des membres, ainsi que les membres inscrits.

Cours subventionnés

Afin de faciliter l'accès à la formation syndicale, certains cours sont subventionnés.

(*) Les formations de trois jours qui ne sont pas des formations en santé-sécurité sont subventionnées à 50 % par Unifor. Ces cours sont marqués d'une étoile dans le calendrier.

Pour ces formations, Unifor rembourse 50 % des dépenses de la section locale, c'est-à-dire, 50 % des salaires perdus, des avantages sociaux si ceux-ci sont facturés par l'employeur, des allocations quotidiennes (per diem), des frais de déplacement et des frais d'hébergement s'ils ont été préalablement autorisés.

Pour demander un remboursement, il faut remplir, dans les deux mois suivant la formation, le formulaire de remboursement des dépenses de la section locale. Vous le trouverez en ligne, sur le site Internet d'Unifor-Québec au <https://www.uniforquebec.org/fr/formulaireremboursement50-50>. Les barèmes de ces remboursements sont indiqués au formulaire.

() Les formations en santé-sécurité** sont subventionnées par le Fonds en santé-sécurité de la FTQ. Ces cours sont marqués de deux étoiles dans le calendrier. La subvention applicable est de 100% du salaire perdu pour la journée de formation, en fonction du taux horaire régulier du membre. Cette subvention est disponible **jusqu'à épuisement des fonds**. Les formulaires pour ces remboursements sont distribués, remplis et rassemblés au cours de la formation, par les animatrices et les animateurs.

(*) La formation *Évaluer les forces et faiblesses de mon entreprise*** est subventionnée par le Fonds de solidarité FTQ. La subvention est de 75% du salaire des participantes et participants, y incluant les avantages sociaux si ceux-ci sont facturés par l'employeur. Aucun temps supplémentaire ne peut être facturé. De plus, le Fonds subventionne 100% des frais de déplacement, d'allocation de repas et d'hébergement selon les barèmes d'Unifor. Un formulaire sera rempli par les participantes et participants sur place. Unifor procèdera au versement des sommes directement aux sections locales et facturera ensuite le Fonds de solidarité.